

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

DÉLIBÉRATION N° 19-009 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N° 19-010 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....1 983 191,56 €
Recettes.....2 932 384,84 €
Excédent de clôture:.....775 815,76 €

Investissement

Dépenses 3 029 277,77 €
Recettes 2 562 336,00 €
Restes à réaliser:..... 0,00 €
Besoin de financement:.....466 941,77 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

DÉLIBÉRATION N° 19-011 : AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		173 377,52	789 992,28		789 992,28	173 377,52
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 983 191,56	2 759 007,32	2 239 285,49	2 562 336,00	4 222 477,05	5 321 343,32
TOTAUX	1 983 191,56	2 932 384,84	3 029 277,77	2 562 336,00	5 012 469,33	5 494 721
RESULTAT DE CLOTURE		949 193,28	466 941,77			482 251,51

Besoin de financement	466 941,77
Reste à réaliser	0
Besoin total de financement	466 941,77

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de 466 941,77 €
- 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 482 251,51 €

DÉLIBÉRATION N° 19-012 : VOTE DES TROIS TAXES - ANNÉE 2019

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal les taux applicables en 2019 à chacune des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les taux ci-dessous :

Taxe d'habitation	1,28 %
Taxe foncière.....	10,01 %
Taxe foncier non bâti.....	5,57 %

DÉLIBÉRATION N° 19-013 : CESSION GRATUITE PARCELLE AL 540 À M. ET MME PIAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise au cours du conseil municipal du 14 janvier dernier de céder gratuitement la parcelle AL 540 sise impasse des Ribes d'une superficie de 62 m² à M. et Mme Grégory PIAU, car elle jouxte le terrain qu'ils ont acheté dans le lotissement le Clos des Chênes et leur permettraient d'agrandir leur propriété.

M. le Maire indique que cette parcelle ne servira pas à la voirie et n'est d'aucune utilité pour la commune. M. et Mme Grégory PIAU prendront à leur charge les frais notariés et de géomètre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle AL 540 à M. et Mme Grégory PIAU et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

DÉLIBÉRATION N° 19-014 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LOT AUDIVISUEL DE LA SALLE DU CONSEIL DE LA NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'équiper la salle du conseil de la nouvelle mairie d'un système de diffusion vidéo et audio. En effet, cette grande salle a pour vocation de recevoir les conseils municipaux et d'autres réunions publiques mais également le public lors de cérémonies.

M. le Maire indique que l'opération est passée suivant la procédure adaptée (conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Ce marché est constitué d'un seul lot et les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019. Pour cela les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

M. le Maire indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Dauphiné Libéré du 03 décembre 2018, affichée en mairie et mis en ligne.

18 dossiers ont été téléchargés par des entreprises. 1 seule a déposé une offre papier.

La commission MAPA a ouvert l'offre le 31 janvier à 18 h 30. Elle l'a analysée et l'a retenue. Le pouvoir adjudicateur a décidé de proposer l'attribution du marché comme suit :

Entreprise	Lot	Désignation du lot	Montant HT	Montant TTC
RT EVENTS	unique	Diffusion vidéo et son	54 949,00	65 938,40

M. le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution du marché et de lui donner l'autorisation de le signer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché comme indiqué ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 19-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N° 19-016 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....	0 €
Recettes.....	0 €
Excédent de clôture	0 €

Investissement

Dépenses	150 000 €
Recettes	155 000 €
Restes à réaliser.....	0 €
Excédent de financement.....	5 000 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2018.

DÉLIBÉRATION N° 19-017 : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		0,00				0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	150 000,00	155 000,00	150 000,00	155 000,00
TOTAUX	0,00	0,00	150 000,00	155 000,00	150 000,00	155 000,00
RESULTAT DE CLOTURE		0,00		5 000,00		5 000,00

Excédent de financement	5 000,00
Reste à réaliser	0,00
Excédent de financement	5 000,00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de 0,00 €
- 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 0,00 €

EXTRAIT N° 19 - 009
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 010
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....1 983 191,56 €

Recettes.....2 932 384,84 €

Excédent de clôture:.....775 815,76 €

Investissement

Dépenses3 029 277,77 €

Recettes 2 562 336,00 €

Restes à réaliser:.....0,00 €

Besoin de financement:.....466 941,77 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2018.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire-Adjoint,

Didier MAZZINI.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 011
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		173 377,52	789 992,28		789 992,28	173 377,52
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 983 191,56	2 759 007,32	2 239 285,49	2 562 336,00	4 222 477,05	5 321 343,32
TOTAUX	1 983 191,56	2 932 384,84	3 029 277,77	2 562 336,00	5 012 469,33	5 494 721
RESULTAT DE CLOTURE		949 193,28	466 941,77			482 251,51

Besoin de financement	466 941,77
Reste à réaliser	0
Besoin total de financement	466 941,77

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de **466 941,77€**
2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de **482 251,51€**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER



**EXTRAIT N° 19 - 012
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

VOTE DES TROIS TAXES - ANNÉE 2019

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal les taux applicables en 2019 à chacune des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de retenir les taux ci-dessous :

Taxe d'habitation1,28 %
Taxe foncière..... 10,01 %
Taxe foncier non bâti.....5,57 %

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 19 - 013
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

CESSION GRATUITE PARCELLE AL 540 À M. ET MME PIAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise au cours du conseil municipal du 14 janvier dernier de céder gratuitement la parcelle AL 540 sise impasse des Ribes d'une superficie de 62 m² à M. et Mme Grégory PIAU, car elle jouxte le terrain qu'ils ont acheté dans le lotissement le Clos des Chênes et leur permettraient d'agrandir leur propriété.

M. le Maire indique que cette parcelle ne servira pas à la voirie et n'est d'aucune utilité pour la commune. M. et Mme Grégory PIAU prendront à leur charge les frais notariés et de géomètre.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession gratuite de la parcelle AL 540 à M. et Mme Grégory PIAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à l'office notarial chargé de l'établissement de l'acte, à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil ainsi qu'à M. et Mme Grégory PIAU pour information.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 014
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LOT AUDIVISUEL DE LA SALLE DU CONSEIL DE LA NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'équiper la salle du conseil de la nouvelle mairie d'un système de diffusion vidéo et audio. En effet, cette grande salle a pour vocation de recevoir les conseils municipaux et d'autres réunions publiques mais également le public lors de cérémonies.

M. le Maire indique que l'opération est passée suivant la procédure adaptée (conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Ce marché est constitué d'un seul lot et les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019. Pour cela les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

M. le Maire indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Dauphiné Libéré du 03 décembre 2018, affichée en mairie et mis en ligne.

18 dossiers ont été téléchargés par des entreprises. 1 seule a déposé une offre papier.

La commission MAPA a ouvert l'offre le 31 janvier à 18 h 30. Elle l'a analysée et l'a retenue. Le pouvoir adjudicateur a décidé de proposer l'attribution du marché comme suit :

Entreprise	Lot	Désignation du lot	Montant HT	Montant TTC
RT EVENTS	unique	Diffusion vidéo et son	54 949,00	65 938,40

M. le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution du marché et de lui donner l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché comme indiqué ci-dessus.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à l'entreprise RT EVENTS ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19 - 015
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 19 - 016
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....	0 €
Recettes.....	0 €
Excédent de clôture	0 €

Investissement

Dépenses	150 000 €
Recettes	155 000 €
Restes à réaliser:.....	0 €
Excédent de financement.....	5 000 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2018.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire-Adjoint,

Didier MAZZINI.



**EXTRAIT N° 19 - 017
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 14 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		0,00				0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	150 000,00	155 000,00	150 000,00	155 000,00
TOTAUX	0,00	0,00	150 000,00	155 000,00	150 000,00	155 000,00
RESULTAT DE CLOTURE		0,00		5 000,00		5 000,00

Excédent de financement	5 000,00
Reste à réaliser	0,00
Excédent de financement	5 000,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de la façon suivante :
 - 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de 0,00 €
 - 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 0,00 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019
Le Maire,

Eric CUER.

